



Etes-vous encore de ceux qui pensent qu'adhérer à la chambre syndicale ne sert à rien ?

oui, mais pourtant...

Maîtrisez-vous parfaitement toutes les réglementations sans cesse en évolution ?

Grille des salaires, classification, sécurité du travail, déclarations d'installation de distributeurs automatiques, systèmes d'alerte en distribution automatique, normes d'installations pour handicapés, habilitation électrique, HACCP, directive DEEE...

La Chambre Syndicale est là pour vous conseiller et vous guider. Elle vous représente auprès des pouvoirs publics et des administrations, tant sur le plan national qu'au niveau des institutions européennes. Elle défend vos dossiers auprès de la DGCCRF, des services des douanes... Elle est adhérente de la CGI et siège à la commission patronale de la Convention Collective 3044. Elle est membre du Comité de suivi fiduciaire francilien de la Banque de France, membre actif de l'EVA (chambre syndicale européenne), et membre du groupe "grippe aviaire" au Medef...

Pensez-vous avoir tous les atouts en main pour vous faire connaître de vos prospects ?

Figurez gratuitement sur le site NAVSA mis à jour quotidiennement ainsi que dans l'Officiel de la Distribution Automatique et devenez vous aussi un acteur incontournable pour les chefs d'entreprises, responsables de collectivités et de comités d'entreprises.

Lancée en janvier 2006, sans cesse améliorée, la nouvelle version du site NAVSA enregistre une fréquentation mensuelle de 5000 visites. C'est une réelle vitrine pour la profession et pour votre entreprise (le site NAVSA a été officiellement sélectionné pour participer aux 5èmes trophées de la communication dans la catégorie "Meilleur Site Internet des Professionnels"). L'Officiel de la Distribution Automatique largement diffusé auprès des pouvoirs publics, des administrations, aux media et sur notre stand à Da Vending Expo, est également un moyen pour votre entreprise d'être répertorié comme professionnel reconnu de la DA.

La chambre syndicale de la distribution automatique compte aujourd'hui plus de 350 adhérents. Une progression de 60 % des adhésions en 5 ans, preuve s'il en est, que le rôle primordial de la NAVSA n'est plus à démontrer.

Une mobilisation de toute la profession s'avère indispensable, si l'on en juge par les récents événements. Face aux enjeux qui pèsent sur notre secteur, l'isolement n'est plus de mise.

Etes-vous régulièrement informé de l'actualité et des publications légales relatives à la profession ?

Bulletin mensuel d'informations, contrat types, guides de bonnes pratiques, référentiel de certification de services,...

Chaque nouvel adhérent bénéficie dès l'acceptation de son dossier, de tous les services de la Chambre Syndicale, nécessaires à la bonne gestion de son entreprise. Le bulletin mensuel est une synthèse des informations recueillies auprès des diverses sources officielles. Une information transmise également instantanément par mail. Mais n'oubliez pas que Navsa c'est aussi un contact téléphonique direct, une écoute 5 jours sur 7, des réunions thématiques ouvertes à tous où vous pouvez non seulement vous exprimer mais aussi échanger avec d'autres partenaires et y recueillir des informations.

Rappel du barème des cotisations

Le taux des cotisations est basé sur le CHIFFRE D'AFFAIRES réalisé par les entreprises au cours de l'année précédant la facturation.

Gestionnaires

(barème inchangé depuis 5 ans)

CA < à 600.000 € = 300 € HT / an

CA > à 600.000 € = 0,5/1000 du CA/an

Fabricants / Importateurs de matériels et produits de distribution automatique

CA < à 1.500.000 € = 900 € HT / an

CA > à 1.500.000 € = 0,6/1000 du CA/an

Membres associés

Cotisation forfaitaire = 600 € HT / an

Le montant de l'adhésion

en cours d'année est

calculé au prorata

temporis.

la chambre syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques est à votre écoute du lundi au vendredi au **01 47 36 00 09**

téléchargez le bulletin d'adhésion sur notre site Internet, dans la rubrique Adhésion

Adhérer à NAVSA, c'est afficher une solidarité indispensable pour être une profession connue et reconnue.

Petits ou grands, vous avez tous votre place au sein de NAVSA.

Rejoignez la NAVSA, votre unique représentant en France.

